

L'Europe et les guerres coloniales au XX siècle

Cette thématique est complexe car il ne s'agit pas seulement de mentionner les phénomènes guerriers les plus connus ou retenus par la mémoire collective (guerre d'Algérie, d'Indochine, Congo Belge, colonies portugaises, etc...) mais il s'agit surtout d'ancrer cette question sur le terrain de la puissance européenne et de ses états dans un contexte géopolitique international qui dépasse le seul cadre de la décolonisation.

Pour être plus simple, il faut donc connaître :

- les grandes étapes des conflits mentionnés ci-dessus
- les conséquences de ces conflits sur les puissances coloniales européennes
- les conséquences de ces conflits sur la scène géopolitique internationale

D'abord, il convient de mentionner les résistances à la colonisation qui ont pu se caractériser par des phénomènes guerriers avant d'entamer une étude des processus de décolonisation pour l'Europe. Diversité des résistances en fonction de :

- Leur forme.
- Leur durée.
- Leur contenu sociologique.
- Leur contenu idéologique.
- Leur assise géographique.
- Leur récurrence éventuelle.
- Le type d'organisation politique à la veille de la colonisation.
- Le degré d'intégration à l'économie de marché que promeut la colonisation.
- La durée, la forme et l'intensité des contacts extérieurs.
- Le degré de violence généré par le mouvement d'émancipation.
- Etc...

Les historiens s'accordent pour distinguer les résistances à la « conquête coloniale » (qui couvrent en gros la période 1880-1914) et les résistances aux abus du système colonial. Les historiens distinguent également la résistance des États (souvent confondus avec leur fondateur), celle des élites (traditionnelles ou modernes) et celle des peuples. On distingue généralement trois grandes phases :

- Résistances primaires visant la conquête coloniale, s'organisant sur des bases traditionnelles (États précoloniaux, société lignagères, ralliement à un chef religieux...), tournés vers la restauration de l'ordre ancien et condamnés à l'échec du fait de leur isolement, de leur émiettement et de leur archaïsme.
- Résistances intermédiaires d'action et de réaction qui forment un lien subtil avec le cadre ancien et les bases modernes dont les contours se dessinent vers 1930/1940.
- Nationalismes modernes qui ont abouti aux décolonisations après guerre.

Les formes d'action ont pu être variées :

- Guerres d'indépendance et d'insurrections.
- Désordres sociaux menant à des guerres civiles.

PLP Histoire

- Mouvements religieux puisant dans les cultes anciens et parfois rénovés, dans l'Islam ou dans le Christianisme adapté aux conditions d'existence des peuples soumis.
- Utilisation optimale de l'espace économique, politique et culturel aménagé par les pouvoirs coloniaux en multipliant les boycotts, les grèves, les actions des partis politiques, articles de journaux et protestations par la voix de la littérature militante.

Quant au terme de « décolonisation », il est d'un usage récent. Première approche en 1932 sous la plume de M. Bonn auteur d'une étude sur l'écroulement de l'empire britannique. En France, le mot apparaît en 1952 avec Henri Labouret (*Colonisation, décolonisation, indépendance*). La décolonisation au sens courant : fin de la domination et de l'exploitation d'un pays par un autre. On entend par décolonisation l'accession d'un pays soumis au statut de colonie à celui d'état souverain, son passage de la dépendance à l'indépendance. Pour notre propos, il convient surtout de connaître les processus qui concernent la France et le Royaume-Uni car :

- Ce sont les deux premières puissances coloniales européennes.
- Elles résument les processus de décolonisation et illustrent les répercussions que les guerres coloniales ont pu avoir sur l'évolution politique interne de l'Europe.

Pourtant, on ne peut oublier les Pays-Bas, la Belgique et surtout le Portugal en ce sens où les répercussions politiques ont été majeures dans ces pays suite à la décolonisation.

Travail initial personnel :

Guerre d'Algérie (Cf. p. 261 du *Dictionnaire chronologique des guerres au XX siècle* ss la dir de Jean Hubac ; « La guerre d'Algérie », *Documentation photographique* n°8022 de Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault).

Guerre d'Indochine (Cf. p. 226 du *Dictionnaire chronologique des guerres au XX siècle* ss la dir de Jean Hubac ; cf. les articles de Pierre Brocheux et Alain Ruscio sur cet événement in *Le Livre noir du colonialisme* de Marc Ferro).

Marc Michel, *Décolonisation et émergence du tiers monde*, Paris, Hachette, 1993.

Bernard Droz, « La décolonisation », *Documentation photographique* n°8062, 2008.

I. Europe et empires : les enjeux de la décolonisation.

1) La puissance par l'Empire ?

Les empires ont d'abord démontré que pour l'Europe il s'agissait d'un **réservoir d'hommes** non négligeable. La seconde mondiale a mis en évidence ce principe. Ainsi, les empires représentaient-ils d'énormes réserves humaines pour les métropoles comme l'avait déjà prouvé la Grande Guerre. Pour la Grande Bretagne : 1 450 000 mobilisés dans son empire des Indes. En 1939, la solidarité de l'Empire Britannique fait encore de la Grande Bretagne une puissance importante. Moins parce qu'elle s'appuie sur les colonies proprement dite que sur les dominions qui participent aux conférences impériales instituées au début du siècle. La notion de *common belligerency* avait été considérée comme un fondement même du *commonwealth*. La France ne pouvait compter que sur son empire colonial. Elle y avait enrôlé plus de 600 000 soldats coloniaux. Aussi n'est-il pas étonnant qu'en 1939, la propagande officielle à travers les nouveaux médias (les actualités cinématographiques et la radio), insiste tellement sur la mobilisation impériale.

Bien que la propagande parle à nouveau des centaines de milliers de combattants au secours de la métropole, la réalité est cependant à nuancer. Le commandement unifié de l'Afrique du Nord, créé en 1930, ne prit réellement consistance qu'en 1938. Cette même année, le nouveau ministre des Colonies, Georges Mandel, plus décidé que les autres, tenta de remédier aux carences d'organisation et suscita la création d'un grand état-major des Colonies.

PLP Histoire

On voulait donner un contenu concret à la vieille idée de bloc franco-africain. Mais, les espoirs mis dans l'Empire demeurèrent illusoire. En 1940, l'Afrique du Nord ne possédait pas les bases industrielles nécessaires offrant un soutien décisif à la métropole, encore moins lui permettant de se substituer à elle.

L'Afrique noire n'était qu'un réservoir d'hommes dont on surestimait les capacités, au demeurant isolé par la barrière saharienne, ce qui incitait notamment Gamelin à réclamer d'urgence la construction du Transsaharien... mais ceci en avril 1939.

En réalité, l'Empire créait donc autant de charges que d'espérances, car il faudrait le défendre. À cet égard, on admettait la priorité de renforcer les grandes bases impériales : Dakar, Diégo-Suarez, Djibouti, Saïgon, Fort-de-France. Mais les autorités françaises restèrent en deçà des besoins pour une véritable mise en défense de l'Empire. C'est notamment le cas de l'Indochine qui a été finalement sacrifiée. La mesure de l'apport économique est également à relativiser. Cf. Jacques Marseille.

Certes, les empires pouvaient constituer de réels atouts pour les métropoles dans la mesure où ils recelaient des richesses importantes et se situaient parfois en situation de quasi-monopole pour certaines productions. Les semi-colonies pétrolières de la Grande-Bretagne illustrent le mieux le caractère stratégique de son impérialisme et la difficulté à en cerner les limites formelles. Ainsi la Grande-Bretagne contrôlait entièrement les champs de pétrole de l'Iran et la plus grande raffinerie du monde à Abadan. Ainsi l'Indonésie fournissait-elle à la veille de la seconde mondiale 35% de la production de caoutchouc. Les exemples sont nombreux.

Le Congo belge et la Rhodésie du Nord formaient la principale région productrice de cuivre du monde. Le même Congo recelait le minerai qui allait décider de l'issue de la Seconde Guerre Mondiale, en produisant 80% de l'uranium dans le monde en 1939. Au total, si un grand économiste tel que Pierre Bairoch a pu justement souligner que le tiers monde dans son ensemble ne joua pas de rôle économique décisif durant cette période puisqu'il ne couvrait guère plus de 18% des besoins en matières premières des pays industrialisés à la veille de la guerre, il n'empêche que les colonies pouvaient occuper une place sectorielle importante. Aussi importante était la part croissante prise par les Empires dans les échanges avec les métropoles. Depuis la fin du XIX siècle, on assiste à un resserrement des liens impériaux. L'expérience française a été prononcée dans ce domaine.

Le ministre des Colonies français Albert Sarraut a ainsi déclaré en 1934 qu'il s'agissait d'une véritable stratégie autarcique, remède selon ses termes à l'anarchie économique mondiale. La France a ainsi mise en place le système des préférences douanières. Complété par un arsenal de fixation des prix et la consolidation de la zone franc, cette nouvelle forme de pacte colonial engendra des dépendances réciproques. À la veille de la Seconde Guerre Mondiale, la part de l'Empire dans certains échanges est devenue écrasante : la quasi-totalité des sucres raffinés, 80 à 90% des ciments, des cotonnades étaient vendus dans les colonies. Inversement, les neuf dixièmes des riz, du cacao, des vins importés en provenaient. Il ne s'ensuivit pas nécessairement un flux de capitaux privés, mais plutôt un engagement grandissant de l'état dans les colonies, au point que l'investissement public allait représenter plus de 80% de l'exportation de capitaux de 1930 à 1958. Cette évolution toucha tous les ensembles impériaux. À la veille de la guerre, les sorties du Royaume-Uni vers l'Empire représentaient 47% de ses exportations. Cela ne voulait pas dire que l'économie britannique était devenue dépendante de son empire.

Reste que certaines parties de l'Empire, en l'occurrence les colonies d'Afrique car elles ont attiré les investissements britanniques à la veille de la guerre. Le cas des Indes néerlandaises illustre, lui, l'exemple de territoires dont les productions étaient soumises aux aléas du marché mondial pour que ceux-ci puissent être corrigés par un renforcement des liens entre l'économie de la métropole et l'économie coloniale. Le marché colonial était beaucoup trop étroit pour pouvoir absorber les surplus. Aussi, la Hollande dut accepter des agréments internationaux limitant la production de thé ou celle de caoutchouc par exemple.

PLP Histoire

Au total, en 1939, les Empires coloniaux avaient acquis une importance qu'ils n'avaient pas encore atteinte en 1914 pour la sécurité et la puissance des métropoles. Cependant les atouts qu'ils représentaient étaient surestimés et leur possession était à double tranchant, car elle impliquait une défense contre les visées des adversaires. Cette partie que nous venons de développer montre finalement que lorsque les guerres d'indépendance vont être enclenchées, il s'agit plus que d'un simple principe de défense de la souveraineté européenne. Les intérêts conjoints entre l'Europe et ses empires étaient primordiaux. L'ère des indépendances ne pouvait donc que modifier les logiques politiques de l'Europe à la recherche de nouvelles forces motrices pour défendre sa puissance et sa notoriété. Cet aspect est d'autant plus important que dans le même temps, la question n'est plus seulement une histoire de politique interne mais déborde sur la sphère internationale. L'avenir des colonies implique donc une réflexion sur les fondements de la puissance européenne.

2) L'internationalisation de la question coloniale.

Les puissances coloniales européennes ne pouvaient ignorer les contestations grandissantes dans leurs possessions coloniales, d'autant plus que ces dernières s'inspirèrent des principes de liberté et de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes invoqués par les Alliés, et rencontrèrent la sympathie et le soutien effectif des États-Unis.

À la fin de la guerre, il n'était plus possible aux puissances coloniales européennes de ne pas tenir compte de l'opinion internationale. Trois facteurs déterminèrent pendant le conflit l'apparition de cette nouvelle conjoncture :

- la pression américaine
- les réponses coloniales
- la naissance de l'ONU

L'espoir donc d'une émancipation prochaine s'installe peu à peu. La contribution de l'Empire à la guerre provoque dans les colonies cette prise de conscience plus nette de l'injustice du système. Les origines de ce changement sont à chercher pour la France dans :

- La conférence de Brazzaville (Congo).
- Les déclarations et les actions de l'ONU.

La **conférence de Brazzaville** a été convoquée par **De Gaulle** au nom du **Comité de Libération Nationale** du 30 janvier au 08 février 1944. Elle veut être l'annonce d'une ère coloniale nouvelle mais aussi une réponse aux pressions américaines, qui jugent les Français incapables de prendre en charge les populations de leur empire. Elle réunit des gouverneurs des colonies et des représentants de l'Assemblée consultative provisoire. Aucun colonisé n'y prend part directement. Elle a pour but de définir une nouvelle politique coloniale et de réaffirmer la souveraineté française. Elle a suscité de grandes espérances mais les décisions politiques sont en deçà des revendications des populations outre-mer. Ses recommandations comprennent pourtant des innovations incontestables :

- décentralisation administrative et économique,
- la fin du pacte colonial,
- la création d'un fonds d'investissements financé par l'Etat,
- participation des indigènes au gouvernement des territoires.

Elles rappellent aussi qu'il ne peut y avoir d'évolution en dehors du bloc français et répudient toute idée de « *self-government* ». Pour **De Gaulle** et les initiateurs de la conférence, il fallait envisager les relations entre la métropole et l'outre-mer sous une forme fédérale. L'esprit de Brazzaville heurtait la tradition unitaire jacobine

PLP Histoire

mais aussi les mentalités des milieux coloniaux inquiets devant ces ouvertures libérales. Les colonies y virent un premier pas vers l'égalité plutôt que vers la décolonisation. Quant aux déclarations de l'ONU, il faut les replacer dans le contexte de la seconde guerre mondiale. En août 1941, **Winston Churchill** et **Franklin Roosevelt** avaient signé la *Charte de l'Atlantique*, dont l'un des principes est « *le droit qu'a chaque peuple de choisir la forme de gouvernement sous laquelle il doit vivre* ». Les raisons fondamentales de l'attitude américaine étaient anciennes. Les États-Unis se considéraient eux-mêmes comme une colonie émancipée ayant gagné sa liberté au prix de la première de libération. Leur sincère répugnance à l'égard de la colonisation coloniale se doublait aussi, chez beaucoup d'Américains, de l'héritage d'une vieille hostilité à l'égard de la Grande Bretagne. Même si, dans leur esprit, il s'agissait des peuples européens, cette déclaration a pour les peuples colonisés une valeur universelle.

En 1945, la Charte des Nations Unies prévoit en faveur des colonies « *de développer leur capacité de s'administrer elles-mêmes, de tenir compte des aspirations politiques des populations (...), dans la mesure appropriée aux conditions particulières de chaque territoire et des populations et à leurs degrés variables de développement* ». Le mot d'indépendance n'est pas prononcé mais les voies de l'émancipation sont clairement définies. Imaginez la position de la France avec une place de choix qui lui est réservée au sein de l'ONU et son héritage colonial qu'elle doit gérer au plus vite au lendemain de la guerre. Les réponses coloniales sont à distinguer. Si la France et la Grande-Bretagne furent obligés de prendre en compte cette nouvelle logique, il n'en est pas forcément de même pour certains puissances coloniales comme le Portugal, la Belgique, voire même les Pays-Bas. Les gouvernements de la Belgique et du Portugal ne purent ou ne jugèrent pas utile d'élaborer une nouvelle politique dans les colonies qui ne leur semblaient nullement menacées par des contestations. Le Portugal, enfermé dans son carcan salazariste, oublié de l'Europe qui pendant ce temps se reconstruit et se modernise, retourne à ses rêves ultramarins et relance le peuplement blanc. En 1952, l'Angola compte ainsi près de 80 000 blancs sur 135 000 civilisés. La politique officielle de l'*Estado Novo* reste celle de l'assimilation et du métissage. En réalité elle ne concernera jamais que quelques dizaines de milliers de civilisés. La grande majorité des populations reste soumise à l'indigénat et à la tradition. C'est la même chose au Congo Belge. Tout au plus, les Belges souhaitent une lente avancée des faveurs envers les élites indigènes. C'est pourquoi, ils créent une carte du mérite civique en 1948. Pourtant, les statuts juridiques ne changent pas et la politique paternaliste continue. Ce faillit être aussi le cas des Pays-Bas qui envisagèrent à contrecœur et trop tard des ouvertures vers les nationalistes indonésiens. Même après l'invasion de la Hollande par les forces allemandes, le gouvernement en exil à Londres crut possible de rester dans le paternalisme ancien et repoussa le vœu de préparer un gouvernement responsable d'Indonésie.

Après l'invasion japonaise, des voix aux Pays-Bas attaquèrent l'anticolonialisme américain et les responsables gouvernementaux prirent soin de préciser que la Charte de l'Atlantique ne pouvait s'appliquer aux Indes néerlandaises, qui faisait partie intégrante du royaume des Pays-Bas. Les Hollandais ne pouvaient cependant pas s'en tenir à une telle intransigeance devant les pressions américaines et l'évolution de la guerre dans le Sud-Est asiatique. En décembre 1942, la reine Wilhelmine se résolut à une déclaration qui voulait marquer un tournant dans la politique suivie jusque là. La reine s'y affirmait convaincue de la possibilité de reconstruire une union entre son pays et les territoires d'Outre-Mer, sur la base d'un partenariat et d'une coopération volontaire en vue selon ses termes d'un *commonwealth* dans lequel l'Indonésie, le Surinam et Curaçao entreraient avec pleine confiance et liberté d'action en ce qui concerne leurs affaires intérieures, mais avec le désir de se rendre une mutuelle assistance. Cette déclaration qui devait rester le fondement de la politique hollandaise par la suite, était loin de la conception britannique d'un Commonwealth de dominions, en dépit des apparences. La métropole continuait à contrôler les domaines réservés à la défense, de la politique extérieure, de la monnaie, etc... Pour mieux marquer leur intention de retour, en septembre 1944, les Hollandais installèrent un gouvernement provisoire des Indes néerlandaises, à Brisbane en Australie et rassemblèrent des fonctionnaires et des militaires en vue d'un retour. Le représentant des Pays-Bas dans le

PLP Histoire

Sud-Est asiatique, Van Mook, fit bien des déclarations reconnaissant le droit des Indonésiens d'avoir une existence nationale à la fin de 1945. Cependant, le gouvernement hollandais ignore la jeune République d'Indonésie au moment où les questions coloniales passaient sur la scène internationale. Tout ceci nous montre bien que les réponses apportées par les puissances européennes aux conflits coloniaux dépendent du contexte politique à la fois interne et externe des états concernés. Les enjeux ne sont pas les mêmes en fonction du degré d'intégration de chaque état à la communauté internationale et aux rapports entretenus entre les puissances coloniales et leurs colonies.

Pour illustrer cet aspect, nous allons analyser deux conflits coloniaux qui mettent en scène des puissances coloniales ayant des rapports différents avec leur colonie : la France et le Portugal. Il conviendrait de votre côté de travailler le Congo Belge et l'Indonésie néerlandaise pour compléter votre panel d'exemples.

II. Les conflits coloniaux peuvent déstabiliser les régimes politiques européens.

1) Une guerre sans nom : l'Algérie.

Je n'oublie que vous avez à cœur de travailler également la notion de témoignage et de mémoire. Vous trouverez dans le polycopié de documents quelques pistes pour établir des fiches personnellement. La mémoire à travers les témoins montre finalement que la guerre est aussi une histoire de mots.

a) *La guerre est aussi une histoire de mots.*

Le 1^{er} novembre 1954, le week-end fait 34 morts sur les routes en métropole. La Toussaint rouge en Algérie (30 attentats) provoque la mort de 7 personnes. Michel Debré en conclut lors d'une déclaration en 1961 que la route fait plus de victimes que les opérations de maintien de l'ordre ! On parle alors de maintien de l'ordre, de pacification, de rebelles, et non de guerre. Il faudra attendre 45 ans pour que cette situation change.

Le 10 juin 1999, l'Assemblée nationale française a adopté à l'unanimité une proposition de loi qualifiant de "guerre" les événements ayant eu lieu entre la France et l'Algérie entre 1954 et 1962. Ce mot "guerre" avait toujours été refusé par les autorités politiques françaises alors qu'en Algérie, il est employé depuis l'origine. Mais là où les Algériens décrivent une guerre d'indépendance » ou de "libération", les Français se contentent de parler de "guerre d'Algérie". Les Algériens mettent l'accent sur le projet politique à l'origine des combats, alors que les Français ne parlent que du terrain d'affrontement. Pour comprendre ces différentes interprétations, il faut revenir les principes du colonialisme en Algérie :

- la colonie est composée de départements depuis 1848
- les statuts divergent entre les Français d'Algérie et les Algériens.

Ces ambiguïtés de principes expliquent pourquoi il y a des divergences lexicales. Ainsi les Français, en choisissant de parler d'événements ou, au mieux, d'opérations de maintien de l'ordre, affirment qu'il n'y a pas de guerre, c'est-à-dire pas de conflits impliquant une remise en cause de la souveraineté française sur le territoire algérien. Les nationalistes algériens sont considérés comme des rebelles, des hors-la-loi, c'est-à-dire des révoltés. Terroristes et fellaghas sont donc considérés comme des éléments punissables au regard de la loi. Les Algériens emploient bien d'autres mots. On ne s'étonne pas de trouver soit des références militaires, politiques ou religieuses :

- militaire : "djoundi" = combattants, maquisards
- politique : « militants » notamment pour les terroristes du FLN
- religieux : "chouhada" : martyr ; "moujjahid" = combattants de la foi...

b) *Une guerre paroxysmique.*

« La guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens » disait Clausewitz.

PLP Histoire

Cette sentence est particulièrement valide pour la guerre d'Algérie. Si la guerre est officiellement déclarée en 1954, depuis les émeutes de Sétif en 1945, les jeux sont faits. Les sept années de guerre sont le résultat de multiples occasions perdues depuis le début de la colonisation en 1830. La guerre prend l'allure d'un conflit entre deux populations et sur ce point elle est bien le prolongement de la situation coloniale. Les enquêtes de Pierre Bourdieu sur *Travail et travailleurs en Algérie* (1962) montrent le développement sous-prolétariat algérien et l'exaspération d'une rivalité entre colons et colonisés. Le paroxysme de la violence est à l'image de celle de la conquête et de 132 ans de colonisation. « *L'Algérie c'est la France* » : cette incantation niant l'identité algérienne, reprise par Pierre Mendès France et la SFIO en passant par François Mitterrand, rend impossible toute négociation et, en ne reconnaissant pas l'adversaire, débouche sur une guerre sale. « *On ne négocie pas avec les terroristes* ». Il faut donc se donner les moyens d'une victoire militaire contre la *guerilla*.

Dans aucune autre guerre coloniale, le contingent n'a été aussi massivement impliqué et endoctriné (notamment par l'hebdomadaire de propagande de l'armée, *Le Bled*, distribué aux appelés). La guerre a eu ses spécialistes, les paras de Bigeard et Massu. Les officiers battus en Indochine mettent en œuvre une « guerre contre-révolutionnaire », celle de l'Occident contre le communisme et l'Islam, bien décidés à ne plus subir la défaite. La pression contre les civils a provoqué le déplacement de deux millions de ruraux dans des camps de regroupement¹. En face, l'inégalité du rapport de force suscite les attentats aveugles contre les civils et, avec eux, l'aggravation du caractère d'affrontement communautaire de cette guerre, qu'illustre le terme de « ratonnade », apparu fin 1960². Les exécutions de condamnés à mort à partir de 1956, les bombes en représailles, la création des DOP (dispositifs opérationnels de protection), qui systématisent la torture³ marquent profondément les esprits.

La guerre entraîne une dégradation de la vie politique française.

Depuis que Guy Mollet s'est laissé imposer la volonté des émeutiers d'Alger, depuis le détournement de l'avion conduisant les dirigeants du FLN de Rabat à Tunis en octobre 1956, la Quatrième République glisse à droite. La censure⁴ se met en place et les manifestations de soldats sont étouffées. Cette évolution s'explique par :

- l'impossibilité de la social-démocratie à s'adapter aux conditions d'un conflit qui dégénère en guerre civile
- la crise de Suez qui remet en cause les appuis extérieurs de la France
- un parti communiste prisonnier du stalinisme

¹ C'est un des moyens de la guerre contre-révolutionnaire. Pour couper les assises sociales des combattants ennemis, les militaires ont vidé les zones opérationnelles de leur population, ils ont détruit les habitations de ces « zones interdites » et ont placé les habitants sous contrôle militaire dans des camps. La décision prise d'abord pour l'Aurès est étendue à tout le pays. L'armée recense, contrôle et met en place une politique sanitaire et éducative grâce en particulier aux SAS (1957). En 1960, on estime à près de deux millions le nombre de personnes concernées soit près du quart de la population du pays.

² La plus tristement célèbre est celle de Paris le 17 octobre 1961.

³ La torture est utilisée par la police puis, massivement, par l'armée, chargée de lutter non seulement contre les maquisards mais aussi contre les terroristes et les réseaux politiques. Cette violence occupe une place centrale dans la guerre car elle participe d'une redéfinition qui s'impose progressivement, qualifiant le « maintien de l'ordre » en Algérie de « guerre contre-révolutionnaire ».

La première expérience de ce type a lieu en 1957 lors de la bataille d'Alger qui révèle alors une guerre totale menée dans le mépris des règles de droit élémentaires.

Plus largement les services de renseignement ont recouru massivement à cette violence, reconnue comme une nécessité. Les coups, les décharges électriques, les étouffements, les pendaisons, les viols (cf. le témoignage de Djamila Boupacha et le rôle de son avocate Gisèle Halimi), qui constituent les méthodes privilégiées, sont les plus usités.

Les tortures ont également concerné la métropole dès 1958 et pas seulement les Algériens mais également les sympathisants européens pour l'indépendance de l'Algérie. C'est notamment le cas des actions menées par l'OAS.

Pour la question des témoignages, vous devez faire une fiche sur le général Aussaresses (2000).

⁴ Avec la loi du 3 avril 1955 déclarant l'état d'urgence, le pouvoir peut « prendre toutes les mesures pour assurer le contrôle de la presse et des publications ... ainsi que celui des émissions radiophoniques, des projections cinématographiques et des représentations théâtrales. Le décret du 17 mars 1956 – dit des pouvoirs spéciaux – étend les mesures à l'ensemble des moyens d'expression, qui peuvent faire l'objet de saisies et poursuites pour atteintes à la sûreté de l'État.

PLP Histoire

Pour imposer un déblocage politique, il fallait imposer un arbitre dont le patriotisme ne pouvait souffrir aucune critique.

c) *La guerre d'Algérie, une crise française.*

C'est d'abord une crise de grandeur. Après la débâcle de Vichy, puis la Libération, qui est due pour une bonne part aux Alliés, la réduction de la France entre 1954 et 1962 à un hexagone et quelques confettis a été une blessure narcissique, accompagné des humiliations de Diên Biên Phu, de Suez et du chaos de l'été 1962.

À quoi s'ajoute les vexations de l'ONU et l'isolement international. La cartiérisme est une des réactions face à cette crise : Raymond Cartier affirme, dans les colonnes de Paris Match dès 1956, que les colonies sont un gaspillage financier pour la métropole et qu'elles sont vouées à devenir indépendantes. « Choisir la Corrèze plutôt que le Zambèze » est finalement une antienne largement partagée par le patronat et la classe politique. L'opinion publique française est tout aussi septique après être entrée dans une guerre sans le savoir et en être sorti sans le vouloir vraiment. La cause de l'Algérie française, un temps défendue par la gauche ne sera finalement reprise que par l'extrême droite qui connaît un regain d'activités. Une guerre civile larvée est alors perceptible :

- Putsch d'Alger en avril 1961 : Jouhaud, Challe, Salan, Zeller prennent le contrôle d'Alger et déclare : « *le commandement réserve ses droits pour étendre son action à la métropole et reconstituer un ordre constitutionnel et républicain gravement compromis par un gouvernement dont l'illégalité éclate aux yeux de la nation.* »
- Attentats contre De Gaulle : attentats du Petit Clamart le 22 août 1962 organisé par Bastien Thiry qui sera exécuté l'année suivante.

En France, les tensions sont nombreuses :

- Ratonnade du 17 octobre 1961. Maurice Papon, alors préfet de la police de Paris, ferme les yeux.
- Les intellectuels tentent de mobiliser l'opinion : Sartre, Vidal-Naquet...
- « Manifeste des 121 » : Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie », est signé par des intellectuels en septembre 1960.
- Arrivée d'un million de « rapatriés » et de Harkis ayant pu échapper au carnage installe en France une population vaincue et des mémoires blessés...

Enfin, vous n'oublierez pas de mentionner que la guerre est à l'origine d'un changement de régime politique avec le retour du général De Gaulle au pouvoir.

et aspect est assez classique, je vous laisse donc le soin de compléter cette partie du cours.

Transition :

L'exemple de l'Algérie montre que cette décolonisation marqua pour la France la condamnation d'une conception de la puissance héritée du XIX siècle, fondée sur la domination coloniale. Inversement, on a souvent remarqué combien la France, une fois débarrassée de sa « boîte à chagrin » pour reprendre une expression du général De Gaulle, s'est trouvée libre de mener une nouvelle politique extérieure. La guerre d'Algérie avait d'ailleurs révélé que la France devait accélérer la construction de sa propre force nucléaire, pour ne pas dépendre des Etats-Unis, et se tourner résolument vers l'Europe. Nous retrouvons également cette situation pour le Portugal. Comme nous le verrons dans un second temps, l'émancipation des colonies africaines lusitaniennes sera à l'origine d'un repositionnement du pays sur la scène internationale avec à la clé un changement de régime politique. L'ouverture vers l'Europe, certes plus tardives, sera ainsi la même issue trouvée par le Portugal comme nous venons de le souligner pour la France.

2) Les guerres coloniales peuvent renverser les régimes : exemple du Portugal.

La paradoxe portugais réside dans le fait qu'à l'heure où les autres puissances colonisatrices s'engageaient dans un processus d'émancipation, le Portugal renforçait au contraire son assise. Ceci explique peut être la violence des combats et surtout les conséquences d'une telle politique sur le cœur lusitanien. Les événements débutent en Angola et alimentent le Mozambique et la Guinée-Bissau. L'empire portugais tombe ensuite comme un château de cartes, renversant par la même les institutions portugaises.

a) Les raisons.

La colonisation portugaise en Afrique, superficielle jusqu'à la Seconde guerre mondiale, se fit beaucoup plus présente après. L'émigration vers les colonies fut encouragée et s'accéléra surtout après 1960. L'Angola comptera déjà près de 175 000 Blancs et constituera le troisième territoire de peuplement européen au sud du Sahara.

Cette immigration était davantage le résultat d'une intervention volontaire de l'Etat, que celui d'un développement économique fondé sur le café et le coton. Cette immigration provoque des tensions car cela amène une pression foncière et crée des mesures coercitives pour obtenir de la main d'œuvre indigène. Sur le plan politique, l'attitude de l'*Estado Novo* resta aussi intransigeante que par le passé. La colonisation de peuplement était élevée au niveau d'une mystique nationale par le régime de Salazar.

Selon la *Constituição* de 1951, les colonies étaient des provinces d'outre-mer de l'Etat portugais, dont les habitants noirs resteraient soumis jusqu'au bout à l'indigénat défini par l'*Estatuto* de 1954 ; ces indigènes représentaient 95% de la population de l'Angola. Seuls les *civilizados* (citoyens portugais) et les *assimilados*, noirs ou métis, pouvaient donc accéder à une expression politique légale. Aussi malgré une idéologie affichée de colonisation multiraciale, le taux d'assimilation resta dérisoire, excepté dans les îles du Cap Vert. Le contrôle de la police coloniale (PIDE : *Policia Internacional de Defesa do Estado*), le poids de l'armée, la présence des colons en armes ont été à l'origine d'un calme trompeur.

Le soutien affiché de l'OTAN pour lutter contre le communisme en Afrique laissait entrevoir une continuité du système même si l'ONU était à l'origine de vives critiques émanant notamment des pays afro-asiatiques nouvellement admis au sein des Nations Unies. Autre facteur décisif, à la veille de l'explosion de 1961 en Angola, les colonies portugaises étaient déjà cernées de pays indépendants, dont certains allaient devenir les bases-arrières des mouvements de libération. La lutte anti-portugaise y trouvera des ramifications et des soutiens. Dans les colonies portugaises, la contestation nationaliste s'était structurée dans les années 1950.

Les futurs cadres des mouvements de libération en Guinée (Amilcar Cabral), en Angola (Aghostino Neto, Mario de Andrade), au Mozambique (Macerlino de Santos) appartiennent à la poignée d'assimilés et de métis ayant pu bénéficier d'études universitaires au Portugal.

Ils ont fondé des partis nationalistes :

- Le PAIGC pour la Guinée
- Le MPLA en Angola
- Le FRELIMO au Mozambique

Ces trois partis sont d'obédience marxiste.

b) Une décolonisation révolutionnaire.

Le véritable coup d'envoi est donné en 1961 par une série d'explosions en Angola, d'abord à Loanda, par des attaques urbaines et une révolte rurale dans le Nord du pays. Elles sont suivies par des représailles civiles et militaires disproportionnées et sanglantes (30 000 morts ? 50 000 morts ?). S'en suit un exode de populations vers le Congo belge (400 000). En fait, une guerre de treize ans commence et ne se limite pas à l'Angola.

PLP Histoire

Deux ans plus tard, le PAIG entre en guérilla, puis en 1964 c'est au tour du FRELIMO. Le Portugal refuse de discuter avec des communistes et riposte par une politique de peuplement accrue et de développement économique. Pour booster ce développement économique, le Portugal fait appel à des capitaux étrangers pour le pétrole au Cabinda, pour le fer et le diamant. Cependant le coût du conflit devient insupportable pour l'état portugais : la moitié du budget en 1971-1972 pour entretenir les 200 000 soldats concernés. Sur le terrain malgré des tentatives de regroupement de villageois sous autorité militaire pour limiter les effets de la *guérilla*, les résultats restent fragiles.

En Angola, la situation devient même plus sensible avec l'apparition d'un nouvel adversaire dans le sud du pays : l'UNITA (1966). En 1973, le Portugal est dans une impasse. Le pays est de plus en plus isolé. La Chine et l'URSS aident les nationalistes alors que l'ONU se montre de plus en plus critique. Cette situation explique qu'en avril 1974, l'armée portugaise met fin aux fonctions du premier ministre portugais (Marcello Caetano). Ce début de la révolution des Œillets sonne le glas de la dictature de Salazare. Antonio de Spínola, organisateur de cette junte, fait entrer les socialistes dans le gouvernement (Mario Soares) et enclenche le processus de liquidation de la guerre coloniale.

- Guinée Bissau en septembre 1974
- Cessez le feu octobre 1974 en Angola et au Mozambique
- Indépendance en juin 75 pour Mozambique novembre pour Angola.

Comparaison entre Algérie et indépendance des colonies portugaises

À bien des égards, la décolonisation portugaise évoque un processus presque identique que celui de l'Algérie.

Points communs :

- contrôle militaire efficace du terrain mais impasse politique
- isolement international
- ingérence de l'armée dans le domaine politique
- départs massifs de colons

Différences:

- capacité de résistance de l'Etat portugais
- rôle majeur de l'armée au Portugal
- les guerres coloniales portugaises ont été un enjeu majeur dans la guerre froide.

III. La décolonisation implique de nouvelles forces motrices pour la puissance de l'Europe.

1) Redéfinition de nouveaux liens avec les anciennes colonies.

Ce thème ne vous intéresse pour le concours que dans le cas d'une intervention militaire qui concerne les états européens. Vous pouvez cibler sur la France. Dans quels conflits est-elle intervenue et dans quel cadre ? Quelles sont les opérations menées ? Quelles en sont les répercussions sur la sécurité nationale ? La France est la seule ancienne puissance coloniale à avoir constamment maintenu des forces militaires en Afrique. La politique d'intervention française s'articule en trois périodes distinctes. De 1960 à 1974, la France s'efforce de stabiliser le territoire de ses anciennes colonies. La seconde période voit l'extension de l'action de la France en dehors de son ancien empire colonial. Depuis 1994, les interventions sortent de leur cadre bilatéral pour s'ouvrir à la communauté internationale. Reprenons ces phases :

1960-1974 : action militaire de stabilisation directe par substitution à des forces africaines dans le « pré carré » des anciens territoires coloniaux français (ex AOF + ex-AEF + Cameroun) ; dans un contexte international de guerre froide, les troupes prépositionnées sont stationnées à l'origine dans les deux anciennes capitales de

PLP Histoire

fédération coloniales, Dakar et Brazzaville. Mais avec la révolution marxiste au Congo et le déploiement français au Gabon après le coup d'État, le déploiement français d'Afrique centrale est transféré à Libreville (première capitale de l'AEF en fait).

1974-1994 : la France, « gendarme de l'Afrique » auto-proclamé (et plus ou moins accepté comme tel par les Américains jusqu'à la fin de la guerre froide) quitte le « pré carré » et renforce son influence militaire et diplomatique au sud du Sahara par un soutien de régimes francophones hors de son ancien empire : c'est le cas surtout du Zaïre, ex-Congo belge, du temps de Mobutu, ainsi que plus tard le Rwanda d'Habyarimana.

Ces opérations ont un caractère particulièrement offensif en 1979-80 sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing (opération de Kolwezi puis renversement de Bokassa Ier en Centrafrique) ; ensuite l'appui aux forces armées africaines se fait plus discret et indirect au Tchad (contre la Libye) et au Rwanda (contre l'Ouganda) avec un caractère résolument défensif.

À partir de 1990 (discours de François Mitterrand à La Baule en faveur de la démocratisation), l'appui à l'état de droit passe aussi par un appui privilégié aux gendarmeries en matière de maintien de l'ordre intérieur et de formations adéquates sur le modèle français dans les pays francophones.

Depuis 1994 : l'année 1994 correspond à un tournant majeur au sud du Sahara caractérisé par la dévaluation du franc CFA en janvier, puis simultanément le génocide au Rwanda et la fin du régime d'apartheid en Afrique du Sud à la fin du premier semestre.

La montée de nouvelles puissances locales interventionnistes ainsi que le relatif retrait financier français et le malaise consécutif au génocide rwandais ont une influence profonde sur le cours de l'interventionnisme militaire français au sud du Sahara.

La crise de Bangui en 1995 permet de tester de nouvelles méthodes d'appui à des forces africaines d'interposition afin de les rendre plus efficaces que celles de l'Ecomog au Liberia et en Sierra Leone, mais en s'alignant sur le principe défini par l'actuel président malien, Ahmadou Toumani Touré : la sécurité de l'Afrique doit être d'abord l'affaire des Africains.

2) Mise en place de nouvelles formes de collaboration.

a) Union française et communauté française.

Prévue par le titre VIII de la Constitution française, l'Assemblée de l'Union Française se réunit de fin 1947 à 1958. Elle est censée participer à la nouvelle politique à l'égard des colonies devenues DOM ou TOM et des territoires et pays qui souhaitent s'associer à elle. L'Assemblée devait être consultée pour les projets relatifs à l'Union française. Ses membres pouvaient transmettre des résolutions à l'Assemblée nationale et faire des propositions au gouvernement et au Haut Conseil de l'Union française. Le discours généreux prône l'association et promet des évolutions. En réalité les limites sont vite atteintes.

L'A.U.F. a été victime des gouvernements qui n'ont pas voulu lui donner l'importance qu'elle souhaitait, de la guerre froide qui freinait les audaces réformatrices (en 1951, l'AUF rejette le principe du collège unique, ce qui maintient les représentants séparés et inégales des colons et des colonisés) et enfin des contradictions de la Constitution, qui affirmait :

« La France forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion. L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité. Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ».

PLP Histoire

Si elle propose de conduire les peuples « par étapes » vers la liberté de s'administrer, l'autonomie ne sera pas de caractère politique. Les crises de la Quatrième République font que ce nouvel ordre colonial sera remis en cause dès 1956. Cette évolution entérine les indépendances. Les prémices sont posés sous le gouvernement de Guy Mollet en 1956 et entérinés par la Communauté française issue de la Constitution de la Ve République en 1958.

La Loi Cadre :

La loi cadre Defferre, signée le 23 juin 1956, constitue une avancée majeure dans le processus d'émancipation des colonies. Considérant que « le double collège déshonore les institutions de la République » (Assemblée de l'Union Française le 30 mars 1955), Gaston Defferre critique la séparation entre électeurs indigènes et colons qu'il compare au vote par ordre des états généraux de l'Ancien régime. Ministre de la France d'Outre-Mer du gouvernement Mollet, il prépare une loi-cadre applicable par décrets spécifiques pour chaque territoire. On l'appelle « loi-cadre » car elle habilite le gouvernement à statuer par décret dans un domaine réservé en principe à la loi.

- Proclamation du suffrage universel par la suppression du double collège. Les femmes ont également le droit de vote.
- Réduction des pouvoirs des gouverneurs.
- Naissance d'une Assemblée Législative dans les colonies. Consultative, elle n'a en principe aucune attribution politique précise.
- Formation de conseils de gouvernement dans les colonies. Il s'agit de membres élus par l'Assemblée Législative. Ces derniers ne peuvent nommer que leur vice-président.

Le haut commissaire de la république française est le président de ce conseil. Son vice président est souvent le principal leader indépendantiste (exemple Madagascar : Philibert TSIRANANA). La France conserve les postes clefs comme la police, l'armée, les finances et la politique étrangère. Il s'agit d'une véritable autonomie interne ouvrant la voie à des évolutions. En effet, l'Assemblée Législative pouvait devenir un embryon de parlement pour une structure politique autonome. Gaston Defferre évoque également de nouvelles étapes vers l'indépendance à la suite de cette loi cadre. Les événements de métropole vont accentuer les revendications des nationalistes. En 1958, est lancée l'idée de « Communauté » franco-africaine.

La création de la Communauté découlait du mandat donné au gouvernement de Charles de Gaulle par la loi constitutionnelle du 3 juin 1958, d'établir un projet de constitution permettant « d'organiser les rapports de la République avec les peuples qui lui sont associés ». Elle établit un « grand ensemble politique, économique et culturel » dans le cadre d'une fédération que l'on appelle « communauté ». Le référendum du 28 septembre 1958 fut la première phase du processus d'auto-détermination, c'est-à-dire du choix, pour les Territoires d'Outre-Mer d'appartenir ou non la Communauté. Le référendum est un vif succès en faveur de la Communauté. En Afrique seule la Guinée a voté non et devint donc indépendante dès 1958. De nature fédérale, la Communauté était présidée par le Président de la République française, dirigée par un Conseil exécutif rassemblant les chefs des États membres et disposait d'un Sénat composé de délégués des parlements nationaux. L'existence de la Communauté fut brève. En décembre 1959, après la Guinée, à leur tour le Mali et Madagascar sont poussés à l'indépendance – mais comme États membres de la Communauté ; la Constitution est modifiée pour créer des « accords de Communauté ».

b) Commonwealth.

Cf. étude des documents n°1 et 2.